



Normes et modalités d'évaluation des apprentissages

Document d'information aux parents

***École Lucien-Guilbault
Secteur secondaire PFAE - FMS
Année scolaire 2026-2027***

Le document suivant contient des informations qui résument les normes et modalités d'évaluation des apprentissages à l'École Lucien-Guilbault **secteur du Programme de formation axée sur l'emploi; Formation à un métier semi-spécialisé.** *Le bulletin unique national est celui aussi utilisé pour un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA) qui fréquente une classe spécialisée présente certaines particularités.* Le présent document présente ces différences.

CONDITIONS d'ADMISSION au PROGRAMME

L'élève doit avoir 15 ans au 30 septembre de l'année en cours. L'élève du 1^{er} cycle du secondaire qui n'a pas obtenu les 26 unités nécessaires et n'a pas réussi les deux matières de base (français langue d'enseignement et mathématique) nécessaires pour accéder à un niveau supérieur dans la formation scolaire régulière (secondaire 3). L'élève doit avoir un plan d'intervention à jour.

CHEMINEMENT SCOLAIRE

La formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé à l'École Lucien-Guilbault s'échelonne sur 2 ans et elle conduit à l'obtention d'un diplôme officiel remis par le MEQ, auquel s'ajoute un bilan annuel des apprentissages (bulletin) émis par l'école. Suite à cette diplomation, l'élève pourrait se diriger vers un DEP ou poursuivre ses études pour l'obtention d'un DES dans un programme destiné aux adultes. Il pourra aussi intégrer la marché du travail ou faire une formation en milieu de travail. Cette orientation dépendra du souhait de l'élève et sera travaillé dans la démarche TÉVA.

LE BULLETIN

Puisque nous sommes une école en adaptation scolaire qui accueille une clientèle ayant des difficultés graves d'apprentissage, notre bulletin précise pour la plupart des élèves que les attentes par rapport au Programme de formation sont adaptées.

NORMES DE PROMOTION

L'élève doit avoir complété 900 heures de formation (français, maths, anglais).

L'élève doit avoir réussi son cours de Préparation au marché du travail de 75 heures et le cours Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé (stage) de 375 heures recevra un certificat de *Formation à un métier semi-spécialisé* émis par le MEQ; il aura donc sa qualification.

Pour connaître la liste des métiers accessibles pour la formation consultez : [Répertoire des métiers semi-spécialisés](#)

LE PLAN D'INTERVENTION / TEVA

Le plan d'intervention mis en place permet de rendre accessibles les moyens nécessaires à la réussite scolaire du jeune. Il vise à définir les besoins prioritaires de l'élève, à préciser ses principaux objectifs de travail, à orienter les stratégies d'intervention et à planifier les services complémentaires à lui offrir tout en permettant une concertation entre l'élève, ses parents et les intervenants scolaires.

Lors de leur cheminement dans la formation préparatoire au marché du travail, l'École a la responsabilité de transformer le plan d'intervention en une démarche de transition de l'école vers la vie active (TEVA). La TEVA a pour objectif d'assurer au jeune, ainsi qu'à sa famille, des services de qualité accessibles, complémentaires et en continuité, qui répondent aux besoins et aux aspirations de son projet de vie, autant au niveau personnel que professionnel. Je vous invite à parcourir le document suivant pour en savoir plus ([Espace parents / L'orientation de mon jeune](#)).

À chacune des années, le plan d'intervention ou la TEVA de l'élève sera revu et ajusté à la réalité actuelle de ce dernier en collaboration avec la direction et les différents membres de l'équipe-école. Ces objectifs sont révisés au minimum deux fois par année. Lors des rencontres de remise de bulletin, le plan d'intervention ou la TEVA de votre enfant vous sera présenté et discuté avec vous. Il est attendu que les parents ou un proche significatif du jeune participent activement à son projet de vie.

L'INTERPRÉTATION DES RÉSULTATS DU BULLETIN

L'approche pédagogique axée sur le développement des compétences disciplinaires et l'acquisition de connaissances en vue de réaliser des apprentissages durables et transférables se poursuit. **Il est important de comprendre qu'un résultat au bulletin ne se fait pas nécessairement par un cumul de notes. L'évaluation est le processus qui consiste à porter un jugement sur les apprentissages, à partir de données recueillies.**

Le jugement professionnel des enseignants demeure un élément primordial pour situer l'enfant par rapport aux exigences du programme de formation. La réalité voulant que les élèves qui fréquentent notre école possèdent de grandes difficultés d'apprentissage et certains troubles associés, le jugement professionnel des enseignants doit se fonder sur les besoins particuliers, les forces, les limitations et le rythme d'apprentissage de chacun d'eux. De ce fait, le soutien apporté à l'élève lors de la réalisation de ses travaux et de toutes les tâches d'évaluation aura une incidence sur le jugement et la note accordée.

Leur jugement s'effectue donc à partir des objectifs d'apprentissage personnalisés à l'élève et du niveau de compétence démontré par celui-ci. **Les résultats apparaissant au bulletin représentent le niveau de développement atteint par l'élève par rapport aux objectifs qui ont été fixés pour lui.**

L'interprétation des résultats du bulletin se fait selon le tableau d'équivalence suivant :

Résultats	Cotes	Pourcentages associés
L'élève répond de façon marquée aux exigences fixées pour lui.	A+ A A-	95-100 90 85
L'élève répond aux exigences fixées pour lui.	B+ B B-	80 75 70
L'élève répond minimalement aux exigences fixées pour lui.	C+ C	65 60
L'élève ne répond pas aux exigences fixées pour lui.	D+ D	55 50
Non-évalué : - absence prolongée motivée ou autres situations - accompagné d'un commentaire explicatif de l'enseignant	NE	

LES COMMENTAIRES AU BULLETIN

Pour l'année scolaire 2026-2027 un commentaire témoignant de la progression de l'élève accompagnera le résultat disciplinaire dans toutes les matières à la 3^e étape.

PONDÉRATION DES ÉTAPES

Une pondération de 20% sera accordée à la première et à la deuxième étape de l'année scolaire 2026-2027. et augmentera à 60% à la troisième.

Chaque matière et chaque compétence seront évaluées au moins deux fois par année.

Un seul résultat de réussite ou d'échec sera présenté dans le bulletin pour le cours *Préparation à l'exercice d'un métier semi-spécialisé* du métier choisi par l'élève. Cette réussite est nécessaire pour l'obtention de sa diplomation FMS.

LES OUTILS D'ÉVALUATION UTILISÉS

Pour appuyer son jugement professionnel, l'enseignant utilise différents outils d'évaluation tels que :

- Situation d'apprentissage et d'évaluation (SAÉ et SÉ)
- Correction dans les tâches et les travaux quotidiens (fiche d'activité, page de cahier d'exercice, etc.)
- Grille d'observation et d'évaluation
- Questionnaire écrit
- Épreuve (ex. : MEQ)
- Entretien privé (entrevue)
- Écoute des interactions des élèves lors d'un travail d'équipe
- Autoévaluation et évaluation par les pairs

Voici une vue d'ensemble de cette planification annuelle pour le FMS:

Parcours FMS		
Matières (formation générale)	Année 1	Année 2
Français - Lire et apprécier des textes variés (40%) - Écrire des textes variés (40%) - Communiquer oralement (20%)	200 h	175 h
Mathématique - Résoudre une situation-problème (30%) - Déployer un raisonnement mathématique (70%)	150 h	125 h
Anglais - Interagir oralement en anglais (40%) - Réinvestir sa compréhension des textes (30%) - Écrire et produire des textes (30%)	100 h	100 h
Arts plastiques ⁽¹⁾ - Créer des images personnelles (70%) - Créer des images médiatiques - Apprécier des images (30%)	50h	
Éducation physique ⁽¹⁾	50h	
Temps non réparti	50 h	50 h

Matières (formation pratique)	Année 1	Année 2
Préparation au marché du travail (<i>comp. détaillées au bulletin</i>) - Cerner son profil personnel et professionnel (33%) - Se donner une représentation du monde du travail (33%) - Réaliser une démarche d'insertion socioprofessionnelle (34%)	50 h	75 h
Sensibilisation au monde du travail (<i>comp. détaillées au bulletin</i>) ⁽¹⁾ <i>Projet de classe</i> - Accomplir les tâches inhérentes à différentes situations de travail - Adopter les attitudes et les comportements appropriés à différentes situations de travail	50 h	
Projet personnel d'orientation - Réaliser une démarche exploratoire d'orientation - Se situer au regard de son orientation scolaire et professionnelle	50h	
Préparation à l'exercice du métier semi-spécialisé (<i>Réussite ou échec</i>) - S'approprier les compétences spécifiques d'un métier semi-spécialisé (50%) - Adopter les attitudes et les comportements requis en milieu de travail (50%)		375 h

(1) Le cours d'arts, d'éducation physique, de projet personnel d'orientation et de sensibilisation au monde du travail (stage interne) seront offerts pour l'année scolaire 25-26.

LES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Parmi les 9 compétences transversales à évaluer, il y aura deux compétences évaluées en FMS. Cette année, les compétences ciblées seront évaluées à l'aide d'un commentaire à partir d'observations réalisées tout au long de l'année.

FMS (Année scolaire 25-26)

- 1^{re} année de fréquentation : **Organiser son travail**
 - Visualiser la tâche dans son ensemble
 - Réguler sa démarche
 - Analyser sa démarche
- 2^e année de fréquentation : **Savoir communiquer**
 - Gérer sa communication
 - S'approprier divers langages
 - Recourir au mode de communication approprié

LES COMMUNICATIONS OFFICIELLES

Étapes	Documents remis et rencontres	Dates de remise
1	<i>Assemblée de parents</i>	17 septembre
1	<i>Première communication</i>	Au plus tard le 15 octobre
1	<i>Rencontre parents-enseignants en présentiel / réalisation du plan d'intervention</i>	5 et 6 octobre
1	<i>Rencontre parents-enseignants en visio-conférence / Signature du PI</i>	20 novembre
1	<i>Bulletin de l'étape 1</i>	Au plus tard le 20 novembre
2	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Dans la semaine du 13 janvier
2	<i>Rencontre parents-enseignants / révision du plan d'intervention et de la TEVA</i>	25 et 26 février
2	<i>Bulletin de l'étape 2</i>	Au plus tard le 26 février
3	<i>Présentation des travaux de vos jeunes</i>	Semaine du 26 avril
3	<i>Bulletin de l'étape 3 et remise du plan d'intervention révisé</i>	Au plus tard le 10 juillet